



COMMUNAUTÉ  
DE LA RIVIERA FRANÇAISE

Transport A la  
Demande

### LE SERVICE FONCTIONNE

**Du lundi au vendredi,**  
**de 09H00** (première prise en charge)  
**à 18H00** (dernière prise en charge)  
pour vous conduire sur une ligne régulière.

### LES RESERVATIONS

Effectuées **24H à l'avance,**  
**du lundi au vendredi, de 08H30 à 17H30.**

Par téléphone:

**N°Azur 0 810 01 11 01**

PRIX APPEL LOCAL

Par fax: **04 93 53 59 92**

Par e-mail: **riviera.tad@veolia-transport.fr**

*Une confirmation de réservation  
est effectuée auprès de chaque voyageur.*

### LA TARIFICATION

Même tarif que le Réseau Urbain  
de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,  
soit **1,00€ le trajet aller.**

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS

GARE ROUTIÈRE - AVENUE DE SOSPEL - 06500 MENTON

TÉL.: **04 93 35 93 60** • INTERNET: **www.riviera-francaise.fr**

## TRANSPORT À LA DEMANDE



COMMUNAUTÉ  
DE LA RIVIERA FRANÇAISE

Transport A la  
Demande

BEAUSOLEIL  
CASTILLON  
GORBIO  
LA TURBIE  
MENTON  
MOULINET  
PEILLE  
ROQUEBRUNE-  
CAP MARTIN  
SAINTE-AGNÈS  
SOSPEL



ARYCO - ÉDITION JUILLET 2006

Le **NOUVEAU RÉSEAU** de transport urbain  
de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.



COMMUNAUTÉ  
DE LA RIVIERA FRANÇAISE

Compagnie  
des Transports de la **Riviera**



**Le service de transport à la demande** de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française :

## → Qu'est-ce que le T.A.D. ?

Le Service « RIVIERA TAD » est un service de transport en commun, à la demande et d'arrêt à arrêt. Il est ouvert à toute personne résidant dans l'une des 10 Communes de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et ne pouvant emprunter le réseau classique de transport en commun du fait de l'absence de ligne régulière (lignes urbaines et/ou lignes TAM).

Son fonctionnement et son règlement sont définis par l'Autorité Organisatrice de Transport en concertation avec le transporteur.

## → C'est pour qui ?

Les personnes ayant droit au service « RIVIERA TAD » doivent justifier d'une résidence située sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

## → Comment en bénéficier ?

Les personnes s'adressent au transporteur afin de disposer d'un formulaire à remplir (avec photo, photocopie des justificatifs, etc.). Suite au dépôt du dossier auprès du transporteur, la carte « RIVIERA TAD » est délivrée. D'une durée de 1 an, elle devra être renouvelée au terme de la période.

## → Comment cela fonctionne ?

### LES LIEUX ET LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Le service « RIVIERA TAD » fonctionne en zone d'habitat diffus sur le territoire des communes non desservies par le réseau de transport en commun de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française : il conduit les clients, depuis leur domicile (situé à plus de 300 m d'un arrêt) jusqu'à l'arrêt le plus proche sur une ligne régulière du réseau pour atteindre la destination finale (exemple *Moulinet Sospel* par le service « RIVIERA TAD », puis la ligne régulière *Sospel Menton*).

